

## **PUBLICATION IMMÉDIATE**

### **CONVENTIONS COLLECTIVES LOCALES : ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'APTS ET L'EMPLOYEUR**

Sherbrooke, le 29 mars 2019 - À la suite de près de 70 rencontres de négociations, dont une quinzaine avec l'aide d'une médiatrice, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) représentant plus de 3800 membres du personnel, en sont arrivés à une entente de principe sur les clauses des dispositions locales de la convention collective.

Le personnel professionnel et technique représenté par l'APTS dont les éducateurs, les travailleurs sociaux, les nutritionnistes et les technologues sera appelé à voter sur cette entente d'ici le 18 avril lors d'assemblées générales spéciales successives. Cette négociation étant amorcée depuis 2017, les deux parties conviennent que l'entente de principe répond équitablement aux impératifs patronaux et syndicaux, car elle fait place à des mesures permettant de répondre aux besoins de la population et à ceux des employés.

Il s'agit de la quatrième et dernière entente à survenir entre l'établissement et ses partenaires syndicaux.

#### **Citations :**

« Négocier, c'est un exercice qui demande une très grande adaptabilité et du respect des deux parties. Nous avons réussi avec notre partenaire syndical, et soutenus par une médiatrice, à trouver des voies de passage permettant d'offrir des conditions de travail très intéressantes aux salariés tout en maintenant l'accessibilité et la continuité des soins et des services à la population », a témoigné Josée Paquette, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

« La route a été longue et sinueuse pour arriver enfin à une entente négociée, nomme le président de l'APTS-Estrie, monsieur Yvan Cloutier. » Ce dernier se dit extrêmement fier de la ténacité et de la persévérance dont a fait preuve l'équipe de négociation syndicale. « Tous nos efforts auront permis d'avoir une bonne entente qui respecte les mandats donnés par nos membres. Nous sommes satisfaits et satisfaites, des acquis que nous avons conservés et des gains que nous avons réalisés » exprime-t-il.

« En évitant l'arbitrage, nous avons écarté le pire des scénarios, a pour sa part précisé Emmanuel Breton, représentant national de l'APTS en Estrie. Des conditions imposées auraient lourdement hypothéqué le climat de travail entre les deux parties, situation qu'il fallait éviter à tout prix. D'autant plus que des dispositions locales, ça dure tant que les parties ne décident pas de la rouvrir, d'un commun accord. Au lieu de ça, nous avons désormais une vision commune et à long terme de nos relations de travail, sur laquelle nous pouvons envisager de nouveaux rapports. »

– 30 –

Renseignements et entrevues :

#### **Pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS :**

Geneviève Lemay | Service des communications | Relations médias | 819 238-1724

#### **Pour l'APTS :**

Emmanuel Breton | Porte-parole régional de l'APTS | 819 574-5026